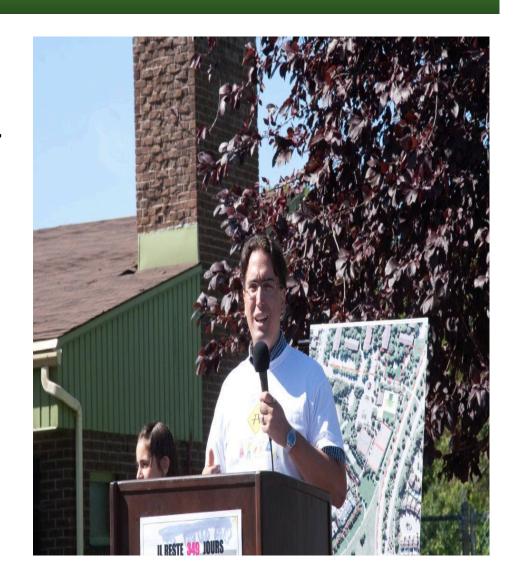
Dessine-moi une école



Projet de construction d'une école primaire à l'Île-des-Soeurs Mémoire déposé par Olivier Drouin à L'Office de Consultation Publique de Montréal (« OCPM ») Présentation verbale le 10 juillet 2013 à 20h10

OLIVIER DROUIN - PRÉSENTATION

- Résident de l'Ile-des-Sœurs depuis 2000
- Papa de 4 enfants (Laurence 8 ans, Camille 6 ans, Olivier 5 ans, Sofia 7 ans) qui fréquentent tous l'école primaire lle-des-Sœurs
- Président du conseil d'établissement – école primaire lle-des-Sœurs (2010-2012)
- Fondateur du comité de parents Dessine-moi une école qui a milité et obtenu l'octroi de 10.5 millions pour la construction d'une seconde école primaire et appuyé le projet au parc de la Fontaine
- Fondateur et Président de l'Association des Familles de l'Iledes-Sœurs (530 membres)



418 JOURS AVANT LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2014

L'école doit être prête.

Nos enfants vous demandent d'agir maintenant. N'assumez pas qu'il est déjà trop tard pour 2014.

36 115 200 secondes 601 920 minutes 10 032 heures 59 semaines 1 année, 1 mois, 22 jours



SOMMAIRE EXÉCUTIF

- Le besoin est indéniable depuis 30 ans, l'école actuelle ne suffit pas à la demande d'effectifs scolaires. Une nouvelle école aurait dû être construite depuis longtemps.
- 2. Le besoin est à long terme : il y aura des enfants d'âge scolaire à l'Îledes-Sœurs pour longtemps et une troisième école est déjà à envisager
- 3. L'école respecte les principes du développement durable
- 4. L'école favorisera le déplacement actif
- 5. Le plan d'urbanisme inclut une **action directe en soutient à l'école** et toute la littérature sur l'urbanisme soutient le projet actuel dans son implantation
- 6. Conclusion : **une école pour la rentrée 2014-2015 est requise** et le site proposé est OPTIMAL, tout en favorisant le déplacement actif.



1-LE BESOIN EST INDÉNIABLE - EN 30 ANS L'ÉCOLE ACTUELLE A ÉTÉ AGRANDIE TROIS FOIS ET NE SUFFIT PLUS

- 1969, une école préfabriquée permettait d'accueillir les enfants francophones et anglophones, au nombre de 20 environ
- 1985 : construction de l'école (325 élèves) 10 locaux
- 1987 : inauguration de la nouvelle école primaire le 22 octobre. 325 élèves la fréquentent.
- 1992 : premier agrandissement au coût de 1 million
- 1996 : la population de l'école atteint 500 élèves
- 1999 : la population de l'école atteint 650 élèves.
- 2001: Henri-Francois Gautrin sonnait l'alarme à l'Assemblée Nationale
- 2002 : Inauguration de la nouvelle aile de l'école la population atteint 660 élèves
- 2003 : la population de l'école atteint 680 élèves
- 2007 : agrandissement de l'école au coût de plus de 5 millions de dollars.



1- LE BESOIN EST INDÉNIABLE - EN 30 ANS L'ÉCOLE ACTUELLE A ÉTÉ AGRANDIE TROIS FOIS ET NE SUFFIT PLUS

- Septembre 2010: je lance à ce moment une pétition et un mouvement de mobilisation populaire et médiatique en appui à la demande de construction d'une nouvelle école.
- Avril 2011 : Le MELS approuve la demande de construction d'une deuxième école primaire de 10,5 millions
- En mai 2011, deux séances de consultations sur le projet de règlement de zonage démontrent qu'un groupe de citoyens des zones avoisinantes au parc de la Fontaine s'organise pour faire dérailler le projet.
- À l'été 2011, j'ai formé un comité de parents intitulé « Dessine-moi une école »
- D'août à novembre 2011, notre comité milite en faveur du projet bonifié au parc de la Fontaine. Nous organisons un pique-nique familial avec plus de 500 parents et déposons une pétition de 1000 noms
- À l'automne 2011, le projet de construction par modification de zonage a été défait par la tenue d'un registre.
- De novembre 2011 à février 2012, comité de travail HF Gautrin. La seule option souhaitable et réalisable est celle du parc de la Fontaine. Adoption de la loi 69 à l'unanimité.
- 2012 : La population de l'école atteint 1030 élèves. 3 classes d'accueil sont transférées à Verdun



IL Y A UN CONCENSUS DE TOUS LES INTERVENANTS...C'EST LE TEMPS D'AGIR

2- LE BESOIN EST À LONG TERME: IL Y AURA DES ENFANTS EN ÂGE SCOLAIRE À L'IDS POUR LONGTEMPS!

Synthèse des résultats, trois modèles de projection, population scolaire primaire à l'IDS, 2011-2012 à 2020-2021

•			1, 2 - 2, 1							
	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021
1A MELS	1015	1126	1214	1317	1399	1481	1559	1612	1631	1688
1BMELS	1015	1126	1214	1317	1399	1470	1523	1539	1509	1496
1C MELS	1009	1096	1152	1209	1235	1246	1251	1235	1198	1193
2A MELS-CS	957	1053	1123	1208	1283	1362	1436	1497	1525	1581
2BMELS-CS	957	1053	1123	1208	1283	1354	1415	1456	1454	1473
2C MELS-CS	957	1046	1101	1163	1202	1233	1257	1263	1236	1238
3AAD	955	1014	1081	1156	1242	1338	1429	1511	1563	1616
3BAD	955	1014	1081	1156	1242	1322	1383	1433	1467	1484
3CAD	955	1003	1043	1070	1084	1084	1084	1084	1084	1084

Scénarios A : Maintien des taux pondérés pour chaque niveau. Scénarios B : Maintien jusqu'en 2015-2016, puis atténuation progressive. Scénarios C : Atténuation progressive jusqu'en 2015-2016, puis stabilité.

Dans tous les cas, à l'intérieur des limites relatives aux données observées (2006-2011) et à la lumière d'une analyse effectuée au meilleur de notre connaissance, il serait difficilement défendable d'établir un scénario de diminution des effectifs. Les données à notre disposition tendent à démontrer que l'augmentation de la population scolaire fréquentant l'école primaire à l'IDS va se poursuivre. La question est de savoir à quelle vitesse, et pendant combien de temps encore. À cette question nous offrons les présentes projections en guise de réponse.

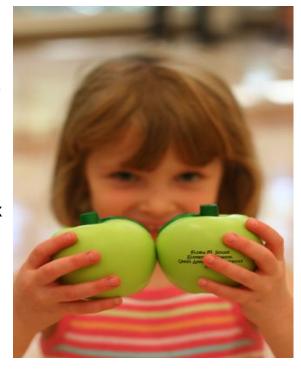
Une étude démographique indépendante déposée le 21 septembre 2011 illustre sans équivoque la croissance permanente depuis 2006 de la population en âge scolaire de l'Îledes-Sœurs,

À la lumière de ces résultats, il est évident que l'école actuelle surpeuplée de 1000 élèves et la nouvelle projetée de 450 seront à capacité vers 2020-2021, de sorte qu'une troisième école sera nécessaire.



- J'ai recensé plusieurs exemples de constructions LEED et de projets de parcs-écoles qui peuvent servir d'exemples d'intégration dans le milieu. Je crois que le projet proposé par la CSMB adhère adéquatement aux principes de développement durable.
- Comme résident de L'Île-des-Sœurs qui a à cœur l'environnement et la santé de mes enfants, j'appuie le projet d'école pour son apport au développement durable. Je crois qu'il est souhaitable que toutes les mesures soient mises en œuvre pour répondre aux critères LEED à long terme.
- 461 établissements d'enseignement sont inscrits à la certification LEED au Canada. Le Conseil du bâtiment durable du Canada organise une journée Green Apple qui encourage la construction d'écoles vertes à la grandeur du pays et en souligne les avantages.
- Construire une école selon les normes du bâtiment durable, donne aux étudiants la chance d'évoluer dans un milieu d'apprentissage plus sain, ce qui favorise leur réussite
- Bien des écoles canadiennes profitent déjà des avantages d'une construction plus écologique. À titre d'exemple, l'école publique David Suzuki, à Windsor, est certifiée LEED Platine





ÉCOLE LEED DAVID SUZUKI



ÉCOLE PRIMAIRE DE LA GRANDE HERMINE - QUÉBEC



Je me permets de présenter quelques exemples de parcs-écoles et d'écoles certifiées LEED au Québec et ailleurs, en espérant qu'une certification LEED sera envisagée lors de l'implantation finale, afin de s'harmoniser aux autres bâtiments construits à l'Ile-des-Sœurs dans les dernières années.

- Le projet proposé par la CSMB adhère adéquatement aux principes de développement durable.
- 1. Réduction des surfaces pavées à l'aire de jeux minimales requises
- 2. Cours d'école à superficie de 2 700 mètres carrés
- 3. Plantation de nouveaux arbres et la conservation des arbres existants ou leur relocalisation.
- 4. Confort intérieur : prioriser l'apport de lumière naturelle et les vues et les relations visuelles avec l'extérieur
- 5. Utiliser des matériaux durables sans COV.
- 6. Partenariat avec la communauté
- 7. Utilisation de matériaux durables à entretien minimal; valorisation du bois dans la mesure du possible.
- 8. Mesures d'économie d'énergie, une enveloppe de bâtiment performante avec une bonne isolation
- 9.L'utilisation de verre Low-E, des détails de construction qui évitent les ponts thermiques.
- 10.intégration d'un système de récupération de chaleur ou utilisation de géothermie ou de l'éclairage à faible consommation



La revue Architecture Week décrit bien les conditions d'implantation d'une école qui respecte les principes du développement durable (sustainable school), soit :

Le coin du boulevard René-Lévesque et du boulevard Ile-des-Sœurs **est** :

- 1. Au centre de l'unité géographique et près des accès routiers
- 2. Est lié à des sentiers pédestres et pistes cyclables, ce qui favorisera la marche, le vélo
- 3. Est à l'extérieur des milieux humides et habitats naturels, contrairement au site Archambault qui est situé aux abords du Boisé St-Paul et du Lac des Battures
- 4. Est lié aux réseaux existants de transports, d'eau, d'égout et d'énergie



Par ailleurs, le terrain du triangle répond en tous points aux critères émis par la Coalition Poids pour la sélection de sites de construction de nouvelles école:

- 1. Est un emplacement au cœur du quartier résidentiel
- 2. Favorisera les déplacements actifs
- 3. Inclut une infrastructure sportive (gymnase) et communautaire disponible après les heures de classe à la population
- 4. Favorise un mode de vie actif
- 5. Aura des accès piétonnier et cyclable sécuritaires
- 6. Comprendra des mesures d'apaisement de la circulation et d'aménagement, comme l'ajout d'un brigadier scolaire

Les arguments de développement durable et de conservation du caractère champêtre de l'Ile-des-Sœurs ne tiennent pas la route.

Des milliers de familles habitent aujourd'hui l'île-des-Sœurs pour la qualité de son école, la proximité du centre-ville et ses espaces verts naturels qui ne sont pas menacés par le projet de construction d'une seconde école primaire sur un terrain vacant gazonné.



Les facteurs qui favorisent le déplacement actif sont :

- ·la proximité de l'école
- •l'accompagnement d'amis demeurant près du domicile de l'enfant
- ·l'accompagnement de frères ou sœurs plus âgés
- •la présence de passages piétonniers pour rendre le trajet plus sécuritaire.

Je crois que le choix du site par l'arrondissement de Verdun et la CSMB est optimal afin de promouvoir le déplacement actif.

Le projet d'implantation d'une école 3-18 au coin du boulevard René-Lévesque et du boulevard Ile-des-Sœurs favorisera les déplacements actifs car:

- 1.les bassins d'enfants seront à proximité de l'école.
- 2.les mesures incitatives au transport actif de l'école primaire actuelle comme le Marchons vers l'école permettront d'encadrer et d'accompagner les enfants.
- 3. Je suis d'avis que **le carrefour giratoire actuel** avec une vitesse de 25 km/h et l'ajout d'un brigadier suffiront à assurer la sécurité des enfants et que l'ajout d'un feu de circulation ne sera pas nécessaire.



Saviez-vous que le carrefour giratoire de la rue Principale à la ville d'Alpine, dans l'état de l'Utah, est situé près d'une école primaire et secondaire. Les enfants utilisent quotidiennement ce nouveau giratoire qui est sur leur chemin pour se rendre à l'école. Durant les heures d'école il y a un brigadier pour les aider.

Il existe plus d'une trentaine d'exemples recensés aux États-Unis d'école aux abords d'un carrefour giratoire http://www.ourston.com/files/Resources/Documents/Schools/Roundabouts%20at%20Schools.pdf



Ourston Roundabout Engineering

Le projet d'école à l'Île-des-Sœurs au coin des boulevards René-Lévesque et Île-des-Sœurs est le seul site qui comportera tous les avantages et bienfaits du transport actif, soit :

- •Permet aux enfants d'interagir avec leurs voisins, ce qui est important pour le **développement social** des communautés
- •L'école de quartier donne ainsi aux enfants l'occasion d'utiliser le quartier avec une certaine **autonomie**
- •L'école permet d'apprendre à se déplacer de manière sécuritaire
- •Parce qu'il permet d'intégrer l'activité physique dans la vie quotidienne, le transport actif pour les déplacements scolaires pourrait donc représenter un **outil pour prévenir l'obésité**
- •Il permet d'augmenter le temps consacré aux activités physiques à l'école, souvent trop faible, surtout dans les écoles canadiennes
- •Il offre aux jeunes des occasions d'expérimenter et de s'approprier leur quartier, ce qui peut constituer un lieu d'apprentissage aussi important que la famille et l'école
- •Les enfants peuvent ainsi expérimenter une certaine liberté au moment où ils sont en train de **développer leur autonomie**
- •La mobilité autonome des enfants, sans la supervision directe d'un adulte, passe en effet par le transport actif, permettant l'acquisition **d'habiletés essentielles au développement**

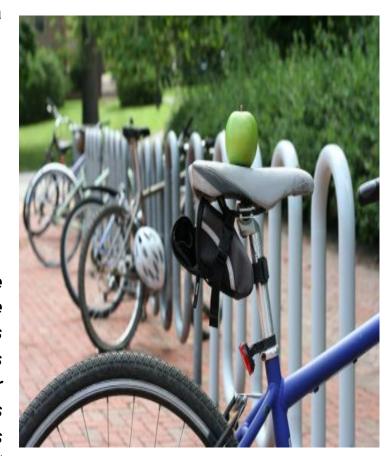


Le Parc de la Fontaine est l'emplacement idéal à l'Île-des-Sœurs, considérant les principes du groupe Équiterre, la provenance de la population scolaire et la répartition des enfants sur le territoire.

Une école de marcheurs qui encourage le transport actif et diminue le transport scolaire pour la grande majorité permet d'être cohérent avec les objectifs d'accessibilité, de renforcement du tissu urbain existant et d'économie d'énergie en déplacements.

A2-4 SE DOTER D'UNE POLITIQUE DE LOCALISATION DES ÉDIFICES PUBLICS

En plus de constituer des exemples à suivre, les choix de localisation des édifices et services publics ont un rôle majeur à jouer dans l'aménagement des collectivités et dans les distances parcourues en véhicules motorisés par les ménages, que ce soit pour se rendre travailler ou pour accéder aux services fournis par l'État. En général, les édifices publics sont localisés dans des secteurs accessibles et cohérents avec leurs activités. La construction de nouveaux édifices doit poursuivre les objectifs de localisation optimale.



5- LE PLAN D'URBANISME INCLUT UNE ACTION DIRECTE EN SOUTIENT À L'ÉCOLE

Je me suis présenté à « l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de Montréal 904-07) ». J'ai plaidé pour la modification au plan d'urbanisme afin d'y inclure une action directe à soutenir les efforts de la CSMB.

Le plan d'urbanisme, adopté démocratiquement, comporte un engagement clair à consolider les pôles civiques et communautaires, dont le parc de la Fontaine fait parti.

7. Consolider les pôles civiques et communautaires existants en concentrant les activités sociocommunautaires et les services municipaux à la population

Supporter les démarches de la Commission Scolaire Marguerite Bourgeoys pour le maintien d'une offre adéquate en éducation pour le cycle du primaire.



5- LE PLAN D'URBANISME INCLUT UNE ACTION DIRECTE EN SOUTIENT À L'ÉCOLE

Partant de l'idée de quartiers d'habitation conçus en fonction des équipements d'usage quotidien et à l'échelle du piéton (enfant en particulier), Perry (1929, cité dans Krizek, 2003) propose **dès les années 1930** une planification pour la ville de New York en unités de voisinage incluant quatre éléments clés :

- 1. Une école primaire, localisée au centre de l'unité géographique;
- 2. Des aires de jeux et des parcs : 10 % de l'aire totale de l'unité selon James Dahir, un Britannique qui reprend les idées de Perry dès 1947 (cité dans Driedger, 1991);
- 3. Des points de services locaux (magasins, épiceries, etc.);
- 4. Une configuration des bâtiments et des rues qui assurent l'accès sécuritaire aux services pour tous, mais particulièrement pour les piétons.

Encore une fois, le projet d'implantation de nouvelle école au coin du boulevard René-Lévesque et lle-des-Sœurs répond à tous ces critères.



6- OUI À UNE ÉCOLE VERTE

Je dis OUI à une école 3-18 au site proposé, soit:

- •3 classes de maternelles et 18 classes primaires
- •un gymnase double
- •une construction sans ajout d'aire de stationnement
- •une construction s'appuyant sur les principes du développement durable;
- •une localisation sécuritaire **favorisant les marcheurs**, c'est-à-dire qu'il y aurait des autobus mais uniquement pour les maternelles;
- •l'occupation minimale au sol du bâtiment
- •un maintien des axes de circulation piétonnière en tout temps
- •les mesures de compensation pour les quelques arbres qui seraient abattus ou déplacés
- •le maintien de la vocation des équipements du parc; et finalement, une architecture de qualité en brique d'argile.



PAPA...DESSINE-MOI UNE ÉCOLE

Conclusion : une école pour la rentrée 2014-2015 est requise et le site proposé est OPTIMAL, tout en optimisant le déplacement actif. Tout a été essayé : il y a impasse et urgence d'agir maintenant sans aucuns délais additionnels. Une 3-18...au plus vite!

